



Crolles, le 7 juillet 2020

Mesdames, Messieurs les riverains
Du parc Jean Claude Paturel

Nos réf. : DIR -13 - 2020
Affaire suivie par : Xavier Picavet
Objet : Gens du voyage

Mesdames Messieurs,

Ce samedi 4 juillet matin, une cinquantaine de caravanes des gens du voyage ont envahi le parc Jean Claude Paturel illégalement en fracturant les barrières de sécurité implantées du côté des terrains de pétanque malgré un renforcement des aménagements anti-intrusion opéré en 2019 par la collectivité.

Je me suis immédiatement rendu sur place dès 9 h, en présence de la gendarmerie qui a constaté l'infraction. D'ores et déjà, une plainte a été déposée par la Police Municipale et la procédure habituelle a été engagée. J'ai également contacté dès samedi matin, les services de la Préfecture pour leur faire part de mon indignation face à cette situation insupportable pour la population crolloise et les élus. En effet, ce parc n'a pas vocation à accueillir ces groupes et Crolles dispose d'une aire d'accueil.

Bien que comprenant ce mécontentement, la préfecture rappelle néanmoins que la Communauté de Communes n'est pas en règle avec le Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage et que de ce fait, le préfet ne dispose pas des moyens réglementaires pour intervenir.

Rappelant la proximité des festivités du 14 juillet, le commandant de gendarmerie, ainsi que le médiateur ont indiqué aux représentants des gens du voyage que le site devait impérativement être libéré au plus tard samedi prochain, le 11 juillet 2020.

La Communauté de Communes qui détient la compétence administrative dans ce domaine a été contactée pour trouver, dès que possible, une autre possibilité d'accueil pour ce groupe.

Des mesures de sécurité ont été prises immédiatement dans le parc par les services techniques, notamment par la pose d'un barriérage visant à interdire certains accès et à protéger les autres utilisateurs de ce parc très fréquenté. Des containers seront également installés pour l'évacuation des déchets ménagers.

Vous êtes nombreux à manifester légitimement votre mécontentement face à cette situation que je regrette tout autant que vous, mais je vous informe que toutes les démarches qu'il m'était possible de mettre en œuvre ont été engagées.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

*Soyez assuré que je pars très déçu de ce sujet
Cordialement*

Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

